

## La FEDE, insatisfaite des propositions du Conseil d'Etat, ne va pas relâcher la pression

Communiqué de presse  
20 mars 2019

**Les associations membres de la FEDE ont rendu leur réponse à la consultation sur la loi modifiant la Loi sur la Caisse de prévoyance. Elles ont fait des propositions concrètes pour limiter les pertes de rentes : elles entendent bien que le Conseil d'Etat entre très sérieusement en matière sur ces propositions et revoit son financement à la hausse. Au terme de l'analyse approfondie des trois variantes proposées, les associations sont également interloquées par le manque d'anticipation, d'abord, et par la précipitation dont a ensuite fait preuve l'Etat dans sa gestion du dossier.**

La FEDE a fait appel à un expert actuaire externe indépendant qui l'a aidée à formuler une série de propositions techniques qui montrent à l'évidence au Conseil d'Etat qu'il existe une voie médiane permettant de limiter les pertes pour les collaborateurs et les collaboratrices en leur assurant une retraite digne. De plus, ces propositions donnent une chance au consensus nécessaire à la réussite de la réforme, sans préjudice à la population, contrairement aux assertions répétées en boucle ces derniers temps, jusque dans la bouche du conseiller d'Etat Georges Godel sur la RTS.

Les collaboratrices et les collaborateurs sont abasourdi-e-s par le peu de considération du Conseil d'Etat et par l'oubli des efforts considérables consentis par le personnel depuis l'introduction des premières mesures d'économies décrétées en 1993. Ils ne lâcheront donc rien.

Concrètement, les éléments principaux de la prise de position des associations membres de la FEDE sont les suivants :

- La revendication de base reste inchangée : le personnel demande que l'Etat finance les mesures transitoires et compensatoires à hauteur de 58,8% – le montant qu'il paie pour les cotisations de ses collaborateurs et collaboratrices. Dans les variantes proposées par le Conseil d'Etat, son engagement s'élève au mieux à environ 35%.
- Les associations proposent un plan de retraite avec échelle de bonification croissante. Dans le plan actuel, le personnel cotise à hauteur de 10,66% durant toute sa carrière. En permettant aux collaborateurs et aux collaboratrices de cotiser moins quand ils sont jeunes et plus lorsqu'ils approchent de la fin de leur carrière, leur capital retraite augmente et l'on parvient ainsi à atténuer la perte des rentes pour les personnes les plus touchées par cette réforme, c'est-à-dire les 40-50 ans.
- Les associations proposent aussi d'augmenter le taux de cotisation global, réparti entre l'employeur et l'employé, et d'introduire des mesures pour permettre une retraite anticipée pour les collaborateurs et collaboratrices à bas salaire et à travaux pénibles, sans que ces derniers ne tombent dans les bras de l'aide sociale.
- Les associations demandent également la suppression des rentes à vie versées aux conseillers d'Etat et à certains magistrats et l'affiliation de ces derniers à la CPPEF.
- Les associations exigent la constitution de provisions sur les éventuels bénéfices 2018 de l'Etat. Pendant la période 2013-2016, grâce notamment aux efforts de son personnel, l'Etat a augmenté sa fortune, sans penser à aucun moment à provisionner pour assainir la Caisse. C'est la preuve de son manque complet d'anticipation et c'est la raison pour laquelle il ne peut pas continuer à dire que c'est la population qui devra payer le prix de la refonte du système.

### **Un peu de sérieux**

Les propositions des associations montrent à l'évidence que des meilleures solutions que celles proposées par le Conseil d'Etat existent pour limiter les pertes pour le personnel et pour garantir une symétrie des sacrifices, malgré le passage en primauté de cotisations.

Les associations de la FEDE attendent désormais que le Conseil d'Etat ouvre enfin un processus de négociation sérieux et fasse des propositions dignes. Car il est le seul responsable de la situation et il restera le seul responsable si la réforme échoue. Il est insupportable que le Conseil d'Etat, par la voix de son responsable des finances, accrédite la thèse selon laquelle le personnel de l'Etat serait privilégié et que la responsabilité de la réforme ne lui incombe pas directement.

Le personnel de l'Etat ne se bat pas pour des privilèges, mais seulement pour obtenir les conditions de retraites que l'Etat employeur doit lui garantir, légalement. L'Etat ne peut pas non plus se cacher derrière le comité de la Caisse de prévoyance. Les rentes de retraite font partie intégrante des conditions de travail du personnel et ces dernières ne sont en aucun cas de la responsabilité de la Caisse de prévoyance, qui a uniquement comme mission de faire fructifier les avoirs, ce qu'elle fait à satisfaction.

Dans la manière de se comporter, depuis de nombreuses années, le Conseil d'Etat oublie que ses collaborateurs et collaboratrices jouent leur avenir. Tel qu'il envisage la réforme de sa Caisse de prévoyance actuellement, l'employeur est simplement en train d'introduire subrepticement un troisième train de mesures d'économie, et le personnel n'en peut simplement plus de se voir ainsi déconsidéré.

**C'est pour toutes ces raisons que le 30 avril entre 9h et 10h, les collaborateurs et les collaboratrices de l'Etat vont débrayer pour faire entendre leur légitime mécontentement à leur employeur.**

**Contact :** Gaétan Emonet, 079 607 95 52

---

FEDE, boulevard de Pérolles 8, case postale 533, 1701 Fribourg | tél. 026 309 26 40 | [secretariat@fedech.ch](mailto:secretariat@fedech.ch) | [www.fedech.ch](http://www.fedech.ch)